

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
034-213401094-20170712-54-2017-DE
Date de télétransmission : 21/07/2017
Date de réception préfecture : 21/07/2017

Séance du 12 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, et le douze juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mmes DUMOULIN Mary-Andrée - FELIX Maryse - FLAMENT Chantal - JOURDAN Agnès - THOUREL Lucette
MM. ALLEMANY Christian - SOULIE Christophe

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme GALZY Isabelle donne procuration à M. ALLEMANY Christian

Membres absents : Mmes GARRIGUE Sandrina - PAILLES Pilar

MM. BERTHOMIEU Michel - FOREZ Daniel - MARTINEZ Nicolas - PAGEOT Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme DUMOULIN Mary-Andrée

54/2017 - Opération travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications - Avenue de la Gare, chemin de Mont-Counil

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies,

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à

Travaux d'électricité :	81 089,78 €
Travaux d'éclairage public :	23 846,63 €
Travaux de télécommunications	25 418,28 €
 Total de l'opération :	 130 354,69 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) :	74 519,50 €
- La TVA sur les travaux d'électricité et d'éclairage public sera récupérée directement par HE :	16 396,32 €
- Financement HE sur les travaux d'éclairage public :	15 000,00 €

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : **24 438,87 €**

L'assemblée délibérante.

- **Accepte** le projet Avenue de la Gare, chemin de Mont-Couil pour un montant prévisionnel global de 130 354,69 € ttc.

- **Accepte** le plan de financement présenté par le Maire,

- **Sollicite** les financements/subventions les plus élevées possibles de la part d'Hérault Energies,

- **Sollicite** Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

- **Autorise** le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision,

- **S'engage** à inscrire au budget de l'année 2017 de la collectivité la somme de 24 438,87€

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**LE MAIRE,
Francis BOUTES**

L'Adjoint délégué

